

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-4339-2026

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Énergir »),

DÉCLARATION SOUS SERMENT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **MARTIN GAGNÉ**, directeur exécutif, Construction chez Énergir, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir dépose une « *Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR à Hébertville* » (« **Projet** »);
3. Au soutien de cette Demande, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du Projet contenues à la section 3 et à l'annexe 1 de la pièce Énergir-1, Document 1 (« **Informations Confidentielles** »);
4. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles aurait pour effet de nuire aux négociations à venir avec les entrepreneurs, notamment en leur permettant d'ajuster leur offre en conséquence;
5. Bref, permettre la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles serait de nature à empêcher Énergir de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, aux détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;

7. Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 25 mai 2026.



MARTIN GAGNÉ

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
À Montréal, ce 25^{ème} jour de mai 2026



Mélanie Beauvais
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

